

*Libéré ou exploité ! Le paysan québécois d'avant 1850**

par Fernand OUELLET**

Le thème de l'exploitation de la paysannerie québécoise par les classes dirigeantes francophones est à peu près absent de l'historiographie canadienne-française. Depuis Garneau, qui raconte que « la nationalité n'est pas un fruit artificiel; c'est le don de Dieu; personne ne peut l'acquérir et il est impossible de la perdre¹ », la glorification des institutions qui ont encadré la formation d'une nation homogène et d'une paysannerie indépendante n'a cessé jusqu'à tout récemment d'habiter le travail des historiens. L'absolutisme tempéré par le paternalisme, le régime seigneurial dégagé de toute empreinte féodale et une Église catholique libre de toute trace d'hérésie sont, dans cette historiographie, les influences majeures qui, d'après la très grande majorité des auteurs, auraient contribué à engendrer une paysannerie indépendante et libérée.

La pensée de Lionel Groulx va d'autant plus loin dans cette direction que le processus d'épuration des institutions françaises d'Ancien Régime aurait, selon lui, été plus universel lors de leur implantation en Nouvelle-France. Aperçue sous cet angle, la société coloniale serait le produit de la « meilleure France² », une réplique du modèle original « plus parfaite qu'en aucune autre province intérieure du royaume », qui ne pouvait que donner naissance à un « milieu sociologique d'une rare hygiène morale³ ». Avec son « type de famille, de paroisse, fortement imprégnées d'esprit chrétien », avec ses « classes terriennes » et son « catholicisme vivant, jailli des meilleures sources », cette société locale ne porte, affirme Groulx, qu'une seule épine à son flanc : c'est le *coureur des bois*, ce familier des indigènes, qu'il qualifie de « poison de la race en formation⁴ ». « Qui oserait, ajoute-t-il, boire impunément le philtre de la sauvagerie ? » Il est bien évident que cette société d'Ancien Régime, bien que hiérarchisée, ne peut

* Texte remanié d'une allocution prononcée dans le cadre de la conférence annuelle de recherche à l'Université d'Ottawa en mars 1980.

** Département d'histoire, Université d'Ottawa.

¹ F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, 1^{re} éd., t. I, Québec, Napoléon Aubin, 1845, p. 25.

² L. GROULX, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, Vol. II, [Montréal], L'Action nationale, [1951], p. 12.

³ *Ibid.*, p. 194.

⁴ *Ibid.*, p. 193.

être, telle que décrite par Groulx, qu'à « paliers franchissables⁵ », que pour cette raison les seigneurs et les censitaires y constituent « deux classes juxtaposées plutôt que coordonnées ou hiérarchisées » : « le régime seigneurial du Canada, écrit-il, vise moins à faire de grands propriétaires qu'à multiplier les petits propriétaires⁶ ». Il va sans dire que les rapports entre les paysans et le clergé, qu'il soit membre du groupe seigneurial ou chargé de cure, sont évalués à partir des mêmes normes.

Le nationalisme de Groulx et son interprétation du passé n'étaient pas seulement le produit d'une puissante tradition historiographique fidèlement assimilée, ils étaient en même temps le fruit d'une réaction au phénomène de la révolution industrielle : « conquête plus désastreuse peut-être que la première, écrivait-il. Elle brise le rythme ancien de la vie, déchaîne le cycle infernal : concentrations urbaines, prolétarianisation des masses ... l'exode des campagnes⁷ ». Chez Groulx, les exigences de la lutte victorieuse contre les conséquences de la première conquête et de l'industrialisation qui, en plus d'être perçue comme un phénomène anglophone, menaçait de créer une classe ouvrière dans le Québec, supposaient depuis toujours l'existence d'une société sans classes et d'une nation parfaitement homogène appuyée sur une paysannerie libérée. En somme l'œuvre d'épuration des institutions françaises d'Ancien Régime avait consisté dans l'élimination des mécanismes d'exploitation qu'elles recélaient au départ.

Dans sa *Civilisation de la Nouvelle-France*, Guy Frégault reste fidèle à cette représentation de la nation, bien qu'il n'hésite pas à définir la société coloniale comme « une société féodale d'un type particulier⁸ ». Pourtant, à propos du régime seigneurial, il renchérit presque sur la pensée de Groulx : « Le régime seigneurial », affirme-t-il, « n'y a pas été établi pour permettre à une classe privilégiée de vivre du travail d'une classe inférieure, mais en vue de doter le pays de l'organisation économique qui lui convient⁹ ». Pour illustrer davantage ce point de vue, Frégault signale que vers 1700 un tiers des seigneuries appartenaient à des paysans et qu'en 1760 « la plupart des seigneurs sont des fils d'habitants ». Pour être encore plus convaincant, il met en évidence le fait que le roi de France avait même donné un fief aux *pauvres*. Il précise cependant que la gestion de cette seigneurie avait été confiée aux religieuses de l'Hôpital Général de Québec ! Tout cela pour dire que la société de la vallée du Saint-Laurent était bien stratifiée selon le mode féodal mais qu'elle ne recélaient aucun germe d'exploitation.

L'approche nationaliste, telle que pratiquée par les historiens dont nous parlons, n'exclut pourtant pas complètement le thème de l'exploitation : elle l'emploie seulement à propos de l'étranger et de l'étranger ; le

⁵ *Ibid.*, p. 187.

⁶ *Ibid.*, p. 182.

⁷ GROULX, *Histoire du Canada...*, Vol. IV, [Montréal], L'Action nationale, [1953], p. 197.

⁸ G. FRÉGULT, *La civilisation de la Nouvelle-France*, Montréal, Société des Éditions Pascal, [1944], p. 182.

⁹ *Ibid.*, p. 184.

paysan serait donc libéré à l'intérieur et opprimé de l'extérieur. Sur ce plan, la thèse de Maurice Séguin, *La nation canadienne et l'agriculture (1760-1850)*, prolonge en la précisant la pensée de ses deux collègues. En effet, l'historien montréalais mentionne «les accrocs de quelques seigneurs», surtout anglophones, à la tradition, mais il en conclut que, somme toute, le régime seigneurial a amorti le choc de la conquête¹⁰ en étant un «épouvantail pour les Britanniques¹¹», qui auraient pu s'emparer des terres des Canadiens, et en fournissant gratuitement de la terre à une paysannerie pauvre. Résumant sa pensée, il écrit: «Le régime seigneurial est, avec la religion catholique, la langue française et la loi civile française, un des facteurs qui surent maintenir la distinction nationale des Canadiens. Bouclier de la nation canadienne, il assura à celle-ci un peuplement homogène sur un territoire parfaitement déterminé, note essentielle pour tout groupe humain qui aspire à l'indépendance¹²».

Cette glorification des institutions anciennes, en particulier de la seigneurie — Groulx et Séguin disent même que nous devrions être reconnaissants envers les seigneurs¹³ — est poussée tellement loin par Jean-Pierre Wallot qu'il prétend finalement que les censitaires étaient les exploités et les seigneurs les exploités: «au Canada, le régime seigneurial par son nom et ses rites, colonisateur et féodal au sens large dans ses intentions, profitait davantage dans son fonctionnement aux censitaires qu'aux aristocrates-bourgeois. Deux mondes, deux mentalités y coexistaient et s'y intégraient dans une liberté relative: le commerce, la paysannerie¹⁴».

L'essentiel de cette tradition glorieuse a été pris en charge plus récemment encore par Denis Monière qui tient un langage marxiste mais parle encore du paysan de la Nouvelle-France en termes idylliques: propriétaire de ses moyens de production, le paysan n'aurait pas été obligé de vendre sa force de travail; libéré de l'influence et de l'autorité cléricales, plutôt libertin sur les bords, il n'aurait été soumis qu'à un féodalisme symbolique et à un absolutisme plus formel que réel¹⁵.

Au fond, ce courant dominant valorise le concept du «paysan indépendant», parce qu'il se préoccupe essentiellement de la survie et de l'affirmation de la nation et des institutions nationales. À ce titre, il n'a que faire du problème de l'exploitation interne, qui suppose l'hétérogénéité de la nation, risque de relativiser les valeurs établies et de déclencher, si la chose n'est pas encore faite, la lutte des classes. La force de cette tradition historiographique est tellement considérable qu'il fut même très

¹⁰ M. SÉGUIN, *La «Nation canadienne» et l'agriculture (1760-1850). Essai d'histoire économique*, Trois-Rivières, Éditions du Boréal Express, 1970, p. 184.

¹¹ *Ibid.*, p. 169. Voir aussi pp. 152 et 154.

¹² *Ibid.*, p. 171.

¹³ GROULX, *Histoire du Canada...*, Vol. II, p. 182; SÉGUIN, *La «Nation canadienne»...*, p. 171.

¹⁴ J.-P. WALLOT, *Un Québec qui bougeait*, Trois-Rivières, Éditions du Boréal Express, 1973, p. 235.

¹⁵ D. MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, Montréal, Les Éditions Québec-Amérique, 1977, pp. 60-61, 64, 66ss, 75.

difficile de tenter d'apercevoir cette question sous un angle différent et de la creuser selon une perspective rajeunie. Nos propres travaux depuis plus de vingt-cinq ans¹⁶, ceux de Louise Dechêne¹⁷ et les écrits de Gilles Bourque¹⁸ représentent cet effort dans une autre direction. C'est le sociologue Bourque qui affirmait récemment: «les paysans ne sont pas des petits producteurs indépendants, quels que soient leur individualisme et leur insoumission. Ils sont inscrits dans des rapports d'exploitation grâce auxquels une classe s'accapare une partie de leur production¹⁹».

Il est clair pour nous aussi que l'Ancien Régime social repose sur un système de partage du revenu de la terre en faveur de certaines classes dirigeantes: les clercs et les nobles, parce que ces deux groupes sont censés assumer certaines fonctions sociales qui leur sont plus ou moins attribuées en exclusivité²⁰. Naturellement, l'État est aussi le bénéficiaire de ce système de perception qui, sous forme de droits seigneuriaux, de dîmes, de tarifs, de quêtes, de service militaire et de corvées, canalise une partie du revenu paysan vers des classes qui remplissent un rôle militaire, religieux, éducatif, hospitalier et charitable dans une société aristocratique. Un texte de 1789 qui comporte quelques exagérations, dégage fort bien cependant la signification de ce mécanisme:

Le malheureux paysan est toujours concentré dans la misère, rien ne peut l'arracher à l'indigence. L'exportation des blés enrichit l'État mais elle n'amène pas l'abondance dans les campagnes; celui qui en exprime le suc le répand dans les villes, la misère reste toujours dans les campagnes; mais, disent ces hommes qui ne voient les choses que de loin ... toutes les terres étant cultivées et la récolte augmentant de prix, le paysan qui travaille doit s'enrichir. À cela, il n'y a qu'un mot à répondre. Est-ce celui qui cultive qui recueille? N'est-il pas démontré que la plus grande partie des terres appartient à des seigneurs, ou à de riches particuliers qui en dépensent le revenu dans les villes: dès lors que l'on sera convenu de ce fait, il en résultera que les campagnes ne sont guères habitées que par de pauvres journaliers qui ne recueillent ... seulement ce qui leur est nécessaire pour nourrir leurs familles, et qui par conséquent ne profitent pas de l'augmentation du prix d'une denrée qu'ils consomment, si cette denrée leur manque, ils sont obligés de l'acheter plus chère...

On ne trouverait pas dans le pays dix fermiers qui soient en état d'attendre ces heureuses révolutions dans le commerce qui les enrichiroient; pressés de rendre l'argent qu'ils doivent, ils se hâtent de vendre leur blé à l'avidé marchand qui l'exporte ou le fait serrer dans des magasins qu'on ne peut ouvrir qu'en lui présentant une clé d'or²¹.

¹⁶ F. OUELLET, «L'abolition du régime seigneurial et l'idée de propriété», *Hermès*, 14 (hiver 1954), pp. 22-37; «Le régime seigneurial dans le Québec, 1760-1854», in *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, HMH, 1972, pp. 91-113; *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850. Structures et conjoncture*, Montréal, FIDES, [1966], ch. XII, XIV, XVI; *Le Bas-Canada, 1791-1840. Changements structureux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976, ch. V.

¹⁷ L. DECHÊNE, «L'évolution du régime seigneurial au Canada», *Recherches socio-graphiques*, XII (mai-août 1971), pp. 143-83.

¹⁸ G. BOURQUE, *Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840*, [Montréal], Éditions Parti Pris, [1970], p. 15.

¹⁹ *Ibid.*, p. 15.

²⁰ F. OUELLET, «Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840)», in P. SAVARD, éd., *Mélanges d'histoire du Canada français offerts au professeur Marcel Trudel*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1978, p. 183.

²¹ OUELLET, *Le Bas-Canada...*, p. 192.

Ce document qui, en plus de soulever le problème des rapports du paysan avec la bourgeoisie marchande, nous incite à scruter ses rapports avec les seigneurs, qu'ils soient nobles, bourgeois ou ecclésiastiques, et avec l'État, suggère implicitement de scruter son rôle en tant que travailleur saisonnier.

I. — LE CENSITAIRE.

L'interprétation la plus répandue, celle des nationalistes francophones et celle des tenants anglophones de la thèse de la frontière²², veut que le seigneur ne soit guère plus qu'un « simple agent de colonisation » : en un mot, un représentant de l'État dans l'œuvre de distribution de la terre aux paysans dans un pays neuf. R. C. Harris prétend même que cette institution, qui a duré plus de deux siècles et dont l'abolition a nécessité cinquante ans de luttes et qui n'a disparu que lentement par la suite, « was irrelevant » dans la vallée du Saint-Laurent²³. C'est pourquoi le choix de ces fonctionnaires d'un genre spécial, qui ne pouvaient jouer un rôle économique et social, était si peu important selon ces historiens que les gouverneurs et les intendants avaient distribué gratuitement des seigneuries sans vraiment se préoccuper, dit-on, de l'origine sociale des récipiendaires de fiefs. R. C. Harris raconte à ce sujet que n'importe qui en Nouvelle-France pouvait acquérir une seigneurie²⁴. Cette façon très répandue de voir les choses a été remise en question par les derniers travaux de Marcel Trudel²⁵ qui démontre non seulement que la noblesse existe en 1663 mais que les nobles forment la majorité des seigneurs et qu'ils contrôlent une proportion encore plus considérable du territoire seigneurial. C'est cette petite noblesse à vocation militaire qui, jusqu'en 1763, allait être la principale bénéficiaire²⁶ des largesses royales en matière de concessions de seigneuries : au moins 66% de ces octrois tombent dans les mains des nobles et des anoblis. Seulement 30% d'entre elles sont accordées à des roturiers et, parmi une majorité écrasante de bourgeois dans cette catégorie, on ne trouve que quelques paysans et artisans ordinaires. Pendant la même période, le jeu des achats et des ventes de seigneuries n'a pas tellement modifié l'allure de ce projet aristocratique, puisqu'en 1760 53% du sol seigneurial appartient à cette noblesse militaire alors que les bourgeois et les clercs n'en possèdent que 21 et 24% respectivement. Il est difficile de croire que le roi de France aurait procédé de cette façon s'il

²² W. J. ECCLES, « The Social, Economic and Political Significance of the Military Establishment in New France », *Canadian Historical Review*, LII (March 1971), pp. 1-22.

²³ R. C. HARRIS, *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, pp. 193-98.

²⁴ *Ibid.*, p. 44.

²⁵ M. TRUDEL, *Le régime seigneurial*, Ottawa, Les Brochures de la Société historique du Canada, N° 6, 1956. L'auteur y soutient en 1956 la thèse de l'agent de colonisation. Son point de vue s'est modifié depuis : *Les débuts du régime seigneurial*, Montréal, FIDES, 1974, pp. 50-78.

²⁶ OUELLET, « Propriété seigneuriale... », pp. 188-94.

avait décidé de limiter les seigneurs à ce rôle d'« agent des terres » qu'on leur attribue en exclusivité et de les empêcher d'exercer pleinement leur fonction économique et sociale traditionnelle.

La possession d'une seigneurie comportait bien l'obligation de concéder gratuitement des terres aux censitaires qui en faisaient la demande et interdisait au seigneur de vendre un lopin de terre qui n'avait pas fait l'objet au moins d'un début de défrichement. Les historiens ont été avec raison impressionnés par l'ampleur de cette responsabilité, comparée à ce qu'elle pouvait être en France, pays où la terre disponible était à la même époque extrêmement rare. Cette situation originale ne signifiait cependant pas que le propriétaire de fief était confiné dans ce rôle tel que défini par le droit. Aussi longtemps que les terres furent abondantes et la population peu nombreuse, les seigneurs se conformèrent à la loi en ce qui regarde les concessions gratuites et sur demande et, en agissant ainsi, ils exerçaient, quoi qu'on en dise, un rôle économique et social important. En revanche, le jour où la valeur de la terre augmente et où, vers 1800, elle commence d'une façon ou d'une autre à se faire rare quand la population continue de croître, les propriétaires de seigneuries qui ont des lots disponibles, entreprennent, afin de faire monter la rente, de résister à la demande avant de devenir encore plus avares de concessions de terres. Bien des seigneurs se laissent aller à user de subterfuges : ils concèdent des terres à des personnes fiables qui font quelques défrichements, puis les retournent au seigneur qui peut alors les mettre en vente. Les pots-de-vin constituent une façon supplémentaire détournée de pénétrer, tout en défendant la conception seigneuriale de la propriété, dans un régime où la terre neuve est censée se vendre aussi bien que toute autre forme de propriété. Au Québec comme en France et ailleurs, le régime seigneurial avait une fonction économique et sociale ; c'est pourquoi il était entré en conflit avec le capitalisme. Par leurs pratiques, les seigneurs accentuent la rareté des terres, leur morcellement et la prolétarianisation des fils de cultivateurs.

Les cens et rentes constituaient un des fondements anciens du revenu des seigneurs. Le caractère modeste, au moins en théorie, de ces redevances a fait dire qu'il existait un taux fixe et immuable que les intendants auraient contribué à préserver. Pourtant, dès l'époque de la Nouvelle-France, ces taux varient déjà selon la qualité des sols, la proximité ou l'éloignement des villes, selon même les seigneurs et, à mesure que l'agriculture se commercialise, que les prix montent et que la population augmente, les propriétaires de fiefs concèdent des terres à des taux plus élevés. Après 1800, l'apparition d'une pénurie de terres, qui est parfois antérieure à cette date, permet aux seigneurs soit de continuer à hausser ces redevances soit de les garder au même niveau, alors que progressent le déclin du niveau de vie paysan et, après 1815, la chute des prix. Sur ce plan, le système pèse plus lourdement sur les paysans qu'autrefois. L'habitude que prennent les propriétaires de fiefs de demander le paiement de ces droits à la fois en nature et en argent était certes un moyen de se prémunir contre les fluctuations économiques, mais elle était aussi un instrument pour retirer davantage du paysan en temps de mauvaise récolte ou de déclin prolongé de la production du blé. Quoi qu'il arrivât, les seigneurs étaient les gagnants.

Le seigneur était obligé de construire un moulin banal. Aussi longtemps que la population était peu nombreuse dans une seigneurie, le seigneur risquait de se faire tirer l'oreille pour ériger son moulin qui lui rapportait un minot de blé à moudre sur quatorze. C'est seulement avec l'expansion de la population et de la production qu'il pouvait tirer un bénéfice de l'opération de son moulin. Pendant longtemps, les seigneurs s'étaient assez peu intéressés aux chutes d'eau et aux sites favorables à la construction des moulins. L'expansion de l'exploitation forestière et d'autres circonstances les avaient toutefois incités à vouloir monopoliser complètement toutes ces activités possibles, à se réserver le bois marchand sur les terres des censitaires, parfois la pierre de taille et le bois de chauffage, et à utiliser le droit de retrait pour récupérer ce qu'ils avaient laissé aller trop légèrement dans le passé. Tout cela montre jusqu'à quel point les propriétaires de fiefs étaient devenus sensibles à l'exercice de leurs droits, à leur accroissement, d'une façon qui ne se trouve pas chez les « agents de colonisation ».

Les lods et ventes formaient la troisième source de revenus des seigneurs. Comme le régime visait à assurer la stabilité de la propriété foncière, le seigneur prélevait la douzième partie du prix de vente non seulement sur le fonds de terre mais sur toutes les améliorations. Le rendement de cette taxe était naturellement fonction du degré de mobilité de la propriété et, par conséquent, il variait considérablement selon que les lots étaient situés à la campagne ou à la ville et il fluctuait selon la situation des paroisses par rapport aux centres urbains. D'ailleurs, comme le capitalisme imprégnait toujours davantage la structure économique, le rendement des lods et ventes ne cessa, compte tenu des cycles, de croître jusqu'en 1850.

Partout où la chasse et la pêche étaient des activités commerciales, peut-être même dans les endroits où elles signifiaient quelque chose dans l'existence matérielle du paysan, les droits qui étaient perçus en ce domaine n'étaient jamais vraiment honorifiques. Les seigneurs les transformaient en droits onéreux. Ils se procurèrent également un revenu de l'usage des communaux et du fonctionnement des justices seigneuriales dans les endroits où elles existèrent avant 1760. Les censitaires devaient en plus un certain nombre de jours de corvées à leur seigneur, que cette obligation fût inscrite dans le titre seigneurial ou simplement imposée dans les contrats établis par celui-ci. Signalons enfin quelques avantages honorifiques en faveur des seigneurs: le banc seigneurial, le pain bénit, etc. Une dernière mise au point: seuls les *seigneurs d'origine roturière*, mais non les *nobles*, étaient en principe obligés de contribuer aux corvées pour les routes.

Compte tenu de la très grande variété de situations qui existaient en France aux XVII^e et XVIII^e siècles et de la variété croissante des situations qui prenaient forme au Canada, la seigneurie canadienne n'était pas vraiment différente de sa contrepartie française. Dans les deux cas, le système comportait l'obligation pour le censitaire de remettre une partie de sa production à son seigneur. Certains droits perçus par les seigneurs locaux étaient moins élevés que dans l'ancienne métropole et que dans certaines provinces de France alors que d'autres étaient plus pesants ici que là-

bas. Dans l'ensemble, la seigneurie canadienne reposait en gros sur le même enchevêtrement de droits féodaux et de droits de caractère seigneurial. Quand le problème est posé de cette façon, il ne porte pas sur les *échanges* entre les seigneurs et les censitaires, mais sur les *rappports de dépendance* entre les uns et les autres. Cette relation ou cette qualité n'était pas d'abord reliée au pourcentage plus ou moins considérable de sa production que le paysan devait donner au seigneur; elle tenait avant tout aux liens de dépendance eux-mêmes et au fait que le censitaire, dont le droit de propriété était limité de partout, n'était pas réellement et était de moins en moins le propriétaire de ses moyens de production.

Ceci dit, les pourcentages sont importants non pour comprendre la nature des rapports entre seigneurs et censitaires mais pour évaluer la pesanteur de l'exploitation et clarifier la nature de la réaction paysanne face au système seigneurial. Les historiens qui ont écrit sur la seigneurie à l'époque de la Nouvelle-France ont eu raison de prétendre que, dans l'ensemble et pour la période sur laquelle portent leurs observations, la pesanteur de l'impôt seigneurial n'était pas des plus considérables. Entre 1730 et 1739, la production de blé *per capita* était de 14,3 minots, ce qui représentait cent minots de blé pour une famille de sept personnes et une production moyenne d'environ 125 minots par ferme²⁷. La portion de blé réservée pour la semence — calculée à partir des rendements moyens — se situe entre 15 et 20% de la récolte (entre 18 et 25 minots)²⁸. Celle qui est consacrée à l'alimentation, accapare entre 70 et 84 minots (entre 10 et 13, même 15 minots par personne), alors que la dîme retient près de cinq minots (un sur vingt-six) et la banalité près de six minots (un sur quatorze), sans compter les autres impôts seigneuriaux et ecclésiastiques. Une première conclusion se dégage d'un examen rapide de ces chiffres: plus la production de la ferme est élevée, moins le poids de la fiscalité seigneuriale et ecclésiastique est lourd, à condition que le paysan puisse retirer un revenu de la vente de ses surplus de production. Il existe pourtant aussi, à cette époque où les producteurs excédentaires sont certainement en grand nombre, une minorité substantielle de paysans déficitaires quant aux semences ou à la subsistance, dont le nombre s'élève subitement en année de mauvaise récolte et demeure élevé au cours des années qui la précèdent et la suivent. Pour ces paysans déficitaires, ces ponctions faites par les seigneurs et les curés sont certainement lourdes. Une seconde conclusion s'impose: à cette époque, les exportations de blé ne sont pas volumineuses et elles s'alimentent d'abord à même les stocks des seigneurs et des curés. La participation paysanne aux ventes de blé sur le marché extérieur semble très faible et le revenu qui en provient l'est d'autant.

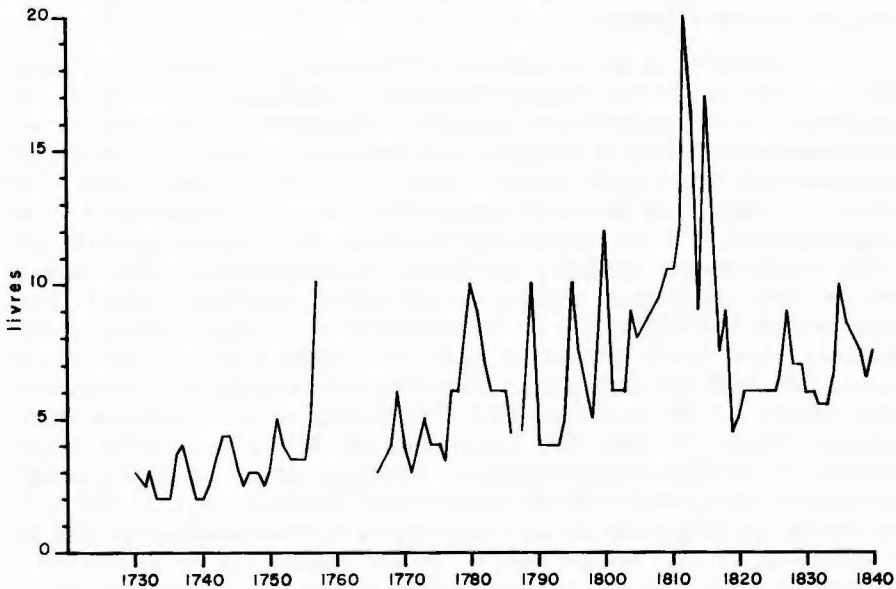
La pesanteur relative de la fiscalité seigneuriale est sans doute reliée à l'attitude des seigneurs mais elle dépend surtout des tendances à court, à moyen et à long termes, de la production et des prix. Durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, la production de blé, qui accapare au moins

²⁷ Chiffres publiés dans J. HAMELIN, éd., *Histoire du Québec*, St-Hyacinthe, Edisem, 1976, p. 196. Nos estimés sont faits à partir de ces chiffres.

²⁸ HARRIS, *The Seigneurial System...*, p. 153. Voir l'Appendice I du présent article.

70% de la récolte²⁹, augmente en gros d'une décennie à l'autre à mesure que le marché extérieur prend de l'ampleur (selon nos estimés, elle serait d'au moins 180 minots par ferme en 1802), ce qui implique un accroissement du pourcentage des producteurs excédentaires et une amélioration du niveau de vie, alors que, d'une façon, le taux de la rente seigneuriale suit les prix mais augmente moins vite que ceux-ci. Le Graphique 1 illustre l'évolution des prix agricoles dans les seigneuries des Sulpiciens aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Graphique 1 - PRIX DU BLÉ DANS LES SEIGNEURIES DES SULPICIENS (1730-1840)
(LE MINOT EN LIVRES FRANÇAISES).



Il est vrai que les paiements faits en nature épousent l'évolution des prix, mais, au XVIII^e siècle, les seigneurs n'ont pas, le plus souvent, la possibilité d'exiger du blé pour la portion de la rente payable en argent qui se dévalue à cause de la montée des prix. Ainsi, de 1730 à 1802, le fardeau de la fiscalité seigneuriale devient de moins en moins lourd pour la majorité des producteurs qui approvisionnent directement et, dans une proportion accrue, les exportations de grains. En 1802, alors que les expéditions de blé *per capita* s'élèvent à 5,5 minots, environ 15% de ces exportations proviennent des curés et 18% des seigneurs, soit environ le tiers, et le reste serait fourni par les paysans par l'entremise des marchands³⁰. En

²⁹ OUELLET, *Histoire économique et sociale...*, pp. 81-82. Ce pourcentage se situe entre 65 et 75 durant la première moitié du XVIII^e siècle; en 1784, il est de 70,9 (voir Appendice I).

³⁰ OUELLET, *Le Bas-Canada...*, p. 179.

1831, cette tendance a été depuis longtemps renversée: 66% des expéditions de blé du Bas-Canada seraient alors issues des stocks des rentiers du sol.

On comprend plus facilement pourquoi, au XVIII^e siècle, les paysans n'expriment qu'occasionnellement leur mécontentement à l'égard de la plupart des exigences des seigneurs. Les points sur lesquels porte surtout leur résistance concernent tout ce qui tend à comprimer le volume de la main-d'œuvre sur la ferme: le service militaire, les corvées de l'État et des seigneurs. Comme le capitalisme ne pénètre que lentement la structure économique, les bourgeois pour leur part ne remettent pas sérieusement en question le système seigneurial que les marchands anglophones n'apprécient pas pour d'autres raisons.

Au contraire, après le début du XIX^e siècle, le caractère d'exploitation du cadre seigneurial devient beaucoup plus marqué. Les pratiques des seigneurs sont certainement un élément d'explication fondamental. Même des seigneurs modérés et prudents par tradition comme les messieurs du Séminaire de Québec les adoptent jusqu'à un certain point: entre 1790 et 1831, le rendement des droits seigneuriaux *per capita* augmente de 36% dans leurs fiefs³¹. Il ne faudrait pas croire que ces chiffres signifient que l'enrichissement des seigneurs exprime nécessairement celui des censitaires: en cette conjoncture défavorable, le revenu seigneurial serait victorieux malgré la détérioration du niveau de vie de la majorité des paysans. En 1831, alors que la production de blé *per capita* n'est plus que de 6,6 minots (elle était de 6,1 en 1827)³², la production moyenne de blé par ferme était tombée de 180 minots en 1802 à 60 minots, et cette chute se continue par la suite: en 1842, 92% des producteurs de blé récoltent 50 minots et moins³³. En 1844, la production *per capita* est de 1,3 minots et, malgré la remontée qui s'ensuit, elle ne dépasse pas 3,4 minots en 1851. Même si on assume que le paysan de 1831 avait réduit sa consommation de pain de la moitié de ce qu'il consommait au XVIII^e siècle, soit de trente-cinq à quarante-deux minots par an pour sept personnes, il se trouvait encore dans l'impossibilité de rencontrer les demandes des seigneurs sans s'endetter. Le fait qu'il doive maintenant consacrer, par suite de la baisse des rendements, au moins 37% de sa récolte aux semences (22,2 minots en l'occurrence) contribue à rendre les exigences des rentiers du sol de plus en plus intolérables³⁴. En 1831, la très grande majorité des paysans sont déficitaires et ne survivent que grâce à la pomme de terre, car celle-ci ne remplit chez les francophones que des fonctions de subsistance; en effet, seuls les producteurs anglophones la cultivent pour le marché³⁵. Le phé-

³¹ Nous avons divisé le revenu des seigneuries du Séminaire de Québec en 1790, 1825 et 1831 (OUELLET, «Propriété seigneuriale...», p. 209) par la population de ces fiefs aux mêmes dates (I. CARON, *La colonisation de la province de Québec*, Vol. I: 1760-1791, Québec, L'Action sociale, 1923, pp. 272-74): la moyenne pour les années 1825 et 1831 est de 36% plus élevée que celle de 1790.

³² Voir les recensements de 1827 et 1831 dans le volume IV du recensement de 1871.

³³ OUELLET, *Le Bas-Canada...*, pp. 187 et 282.

³⁴ Nous estimons le rendement maximum à cette date à 2,7 minots par minot semé.

³⁵ OUELLET, *Le Bas-Canada...*, p. 284.

nomène de l'endettement paysan tend alors à s'universaliser. Il n'est pas étonnant que le mécontentement ait commencé à se manifester d'une façon encore diffuse mais nette après le début du siècle chez les paysans d'abord et, d'une façon plus agressive, chez les bourgeois surtout heurtés par les lods et ventes. La question seigneuriale, comme celle des dîmes, est donc appelée à prendre place parmi les forces qui polarisent l'attention jusqu'au cœur des événements révolutionnaires de 1837-38.

L'idéologie nationaliste de l'époque visait, telle qu'assumée par les groupes qui dominent le mouvement patriote, à contrer la croissance de ce mécontentement populaire. En 1821, Papineau, le chef du mouvement nationaliste, reproche aux paysans d'être aussi aveuglés par leurs intérêts immédiats que les autres classes sociales et il ajoute: «Le paiement des dîmes et des droits seigneuriaux les heurtent et ils ne comprennent pas que leur jalousie pour leurs supérieurs n'est pas différente de la jalousie que les gens sans terre éprouvent à leur endroit³⁶». Cette vision des intérêts divergents pouvait aisément prendre la forme d'un chantage adressé aux paysans propriétaires afin de les mettre en garde contre toute action concertée contre les seigneurs et les clercs. Aux paysans qui se plaignent des pratiques abusives des seigneurs, Papineau et son groupe racontent qu'ils ont tort, puisque le régime seigneurial n'est pas féodal, que le seigneur n'est en réalité qu'un agent de colonisation devenu un peu trop libre de ses mouvements depuis la disparition de l'intendant — superviseur des seigneurs — en 1760, et que, tout compte fait, le seigneur est le père de ses censitaires et même le gardien de l'égalité des conditions. Ils disaient aussi à ces paysans endettés et affamés de terres pour leurs enfants que la seigneurie était une institution nationale qui les protégeait contre les immigrants et les spéculateurs anglophones qui ne cherchaient qu'à les déposséder. La signification de ce discours idéologique par des gens intéressés à défendre l'Ancien Régime social en son entier ne fait pas de doute.

II. — LE PAYSAN ET SON CURÉ.

L'emprise du clergé sur l'existence des paysans s'exerçait de multiples façons. En Nouvelle-France, une seule religion était admise et le clergé catholique uni à l'État assumait des fonctions de contrôle exclusif en matière de religion, d'enseignement, de soins dispensés aux malades et d'aide aux miséreux. Pour ces raisons, les clercs avaient non seulement bénéficié des gratifications royales mais avaient aussi reçu du souverain un immense et splendide domaine foncier, réparti sur l'ensemble du territoire dans les villes comme dans les campagnes. Ces octrois de seigneuries avaient été faits au XVII^e siècle surtout mais, par la suite, ces dons avaient été arrêtés parce qu'on craignait que le clergé ne devienne trop puissant dans un État monarchique gallican. Ce domaine seigneurial était formé de fiefs qui se trouvaient parmi les mieux situés dans la colonie. Les Sulpiciens se virent attribuer entre autres l'Île de Montréal³⁷, dont ils allaient

³⁶ *Ibid.*, p. 298.

³⁷ OUELLET, « Propriété seigneuriale... », pp. 194-95, 208-10.

aussi être les curés, alors que le Séminaire de Québec devint propriétaire de l'Île Jésus et, pour ne mentionner que les plus vastes seigneuries, celle de la Côte-de-Beaupré, dont le front s'étend sur une distance de 45 milles sur 15 milles de profondeur. Les Jésuites avaient aussi été grassement dotés: Laprairie, Batiscan, Cap-de-la-Madeleine, St-Gabriel, Notre-Dame-des-Anges, Sillery, *etc.* Les communautés de femmes reçurent également de substantiels blocs de terres. Ce vaste domaine avait continué à grandir après 1760: de 24% du territoire seigneurial à l'époque de la conquête, la propriété foncière ecclésiastique, qui comprend trente-deux seigneuries, en recouvre 27% en 1781. Ce que nous avons dit à propos de l'exploitation seigneuriale s'applique aussi aux seigneurs ecclésiastiques, surtout aux communautés religieuses, mais touche à peine le clergé paroissial, qui dispose de ses propres sources de revenus: les siennes et celles de la fabrique.

Le revenu personnel des curés repose d'abord sur la collecte de la dîme³⁸ qui prend au paysan la vingt-sixième partie de sa récolte de grains. Celui-ci n'est libre ni moralement ni légalement de la payer ou non: éliminée en 1763 par le gouvernement britannique mais payée quand même par les habitants, l'obligation légale de verser la dîme est remise en vigueur en 1774 et, depuis ce temps jusqu'à aujourd'hui, elle a toujours été maintenue. En principe, les pommes de terre et le foin échappaient à l'empire de la loi, comme les autres légumes, mais certains curés, dont les revenus avaient été affectés par le déclin de la production du blé après 1800, réussissent à l'obtenir de leurs paroissiens. Ce sont là, pensons-nous, des exceptions, mais combien significatives de l'attention que les curés portent à cette source de revenus. Même si ceux-ci ne prennent que 4% de la moisson, ils manipulent par la dîme et les autres revenus qui échoient à la fabrique des quantités considérables de produits agricoles qu'ils écoulent sur les différents marchés selon les possibilités du moment. À l'occasion, en temps de mauvaise récolte, les curés utilisent les ressources de la fabrique pour aider les cultivateurs à ensemer. À l'aide de 900 estimés de la dîme envoyés par les curés à l'évêque et indiquant le nombre de minots de grains reçus, nous avons tenté d'apercevoir le niveau de vie des curés (Tableau 1).

Tableau 1. — ÉTAT DE LA DÎME D'APRÈS LES RAPPORTS DES CURÉS (1784-1837)³⁹.

<i>grains reçus (en minots)</i>	<i>rapports (en nombre)</i>	<i>rapports (en %)</i>
500 et moins	297	33
501-1000	349	39
1001-3000	254	28
total	900	100

³⁸ F. OUELLET, « L'agriculture bas-canadienne vue à travers les dîmes et la rente en nature », *Histoire sociale — Social History*, 8 (novembre 1971), pp. 5-45.

³⁹ Ces rapports sont conservés aux archives des archevêchés de Québec et de Montréal. On en trouve une centaine dans CARON, *La colonisation...*, vol. I, appendice, pp. 275-80.

Il est bien évident que les revenus personnels des curés québécois, jugés seulement à partir de la dîme, ne sont pas ceux du paysan moyen et que le fossé qui les sépare est même très profond. On ne saurait parler de bas-clergé à propos de ces curés qui recueillent plus de 500 minots de grains et qui constituent 67% des prêtres en charge de paroisses. Vis-à-vis les exportateurs de grains et les marchands locaux qui acceptent du blé en paiement pour les achats au magasin, les curés et les seigneurs, contrairement aux paysans individuels, sont en position forte. Leur style de vie se rapproche de celui des notables les plus à l'aise, surtout si on tient compte des églises et des presbytères que Lartigue compare parfois à des manoirs seigneuriaux. Le recrutement des curés au XIX^e siècle dans les couches sociales plus proches des milieux populaires n'a sans doute pas tellement modifié leur façon d'être et fait d'eux l'avant-garde d'une éventuelle démocratie cléricale⁴⁰.

Au XVIII^e siècle, de fait, alors que la production agricole prend de l'ampleur et que le pourcentage des producteurs excédentaires s'accroît, le poids de la dîme, qui fluctue avec les récoltes, ne semble pas avoir été bien lourd pour la majorité des paysans. À mesure que, plus tard, les paysans déficitaires sont devenus les plus nombreux, ce 4% de la récolte est devenu cependant aussi difficile à assumer que tous les autres prélèvements cléricaux et laïques. Pour l'habitant endetté, forcé de rogner radicalement sur la subsistance, la dîme pouvait prendre un visage opprimant. Il semble cependant que, dans l'ensemble, les paysans n'ont pas vraiment résisté aux pressions de leurs pasteurs qui désiraient être payés avec exactitude. Le livre de dîme du curé de Yamachiche⁴¹ semble confirmer cette impression acquise par ailleurs. La production de grains dans cette paroisse s'élève en 1831 à 83 228 minots selon le recensement; le dépouillement du livre de dîme, décimable par décimable, permet, en multipliant le total par 26, de l'établir à 77 969 minots, soit une différence minime de 6,3%. Peut-être les paysans craignaient-ils davantage les curés armés des commandements de l'Église que les seigneurs et les marchands auprès desquels ils s'endettaient⁴², semble-t-il, plus volontiers!

Parmi les réquisitions en nature prélevées par les curés personnellement ou en leur qualité de responsables des paroisses, la quête de l'Enfant-Jésus, appelée aussi quête des biens de la terre, vient au second rang. Contrairement à la dîme qui est obligatoire aux yeux de la loi, cette quête fait appel, puisque l'Ancien Régime social repose sur le *dévouement institutionnalisé* des membres du clergé, à la *générosité institutionnalisée* des

⁴⁰ R. CHABOT, *Le curé de campagne et la contestation locale au Québec (de 1791 aux troubles de 1837-38)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975.

⁴¹ Ce livre de dîme provient des archives de la paroisse de Yamaska: copie nous en a été communiquée par R. Chabot.

⁴² Dans «Habitants of the Lower Richelieu: Rural Society in three Quebec Parishes, 1740-1840», Ph.D. dissertation, York University, 1980, A. GREER a établi à 163 158 livres françaises le montant de la dette des censitaires dans les paroisses de Sorel et St-Ours: en 1803, 45% des censitaires ne doivent rien, alors qu'en 1855, seulement 15% des paysans sont dans cette catégorie. Dans «Le rôle du seigneur dans le développement de la seigneurie de la Petite-Nation, 1800-1850», thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1980, C. BARIBEAU évalue à 100 000 livres françaises le total de cette dette en 1850 pour les paysans de l'en-droit.

fidèles. À l'occasion de cette quête, la visite du curé et des marguilliers est préparée le dimanche précédent par un sermon bien senti qui comporte des mises en garde contre ceux qui pourraient avoir des tendances à la mesquinerie et à l'avarice. Le moment venu, les paysans donnent une gamme variée de produits de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie domestique. Le numéraire tient une place quelconque dans ces dons mais l'essentiel est constitué des produits les plus en demande sur le marché extérieur et le marché local: le blé, le lard et la filasse. À mesure que l'agriculture se transforme, l'équilibre entre ces denrées se modifie d'un siècle à l'autre. Comparée à la quantité de blé donnée à la dîme, celle de la quête est significative mais elle n'est pas très considérable: dans la paroisse de Varennes⁴³, le rapport entre ces deux types de revenus se situe entre 7 et 13%. Dans l'ensemble des revenus de la paroisse cependant, le poids de la quête régresse du XVIII^e au XIX^e siècle: à Longueuil et à Sault-au-Récollet, celle-ci forme environ un tiers du revenu de la paroisse avant 1800, mais, vers 1822, cette proportion est tombée à 10 ou 11%. D'autre part, le recul des quantités de blé versées à cette quête et de leur valeur d'un siècle à l'autre traduit en général d'une façon assez nette la détérioration du revenu paysan, comme l'indique l'évolution de la valeur *per capita* à Varennes et à Longueuil (Tableau 2).

Tableau 2. — VALEUR *PER CAPITA* DE LA QUÊTE DE L'ENFANT-JÉSUS À VARENNES ET À LONGUEUIL (EN SOLS).

<i>années</i>	<i>Varennes</i>	<i>Longueuil</i>
1784	11,82	11,73
1822	9,64	—
1825	6,29	6,19
1831	4,13	4,99

D'après les livres de compte de ces paroisses: informations recueillies par R. Chabot.

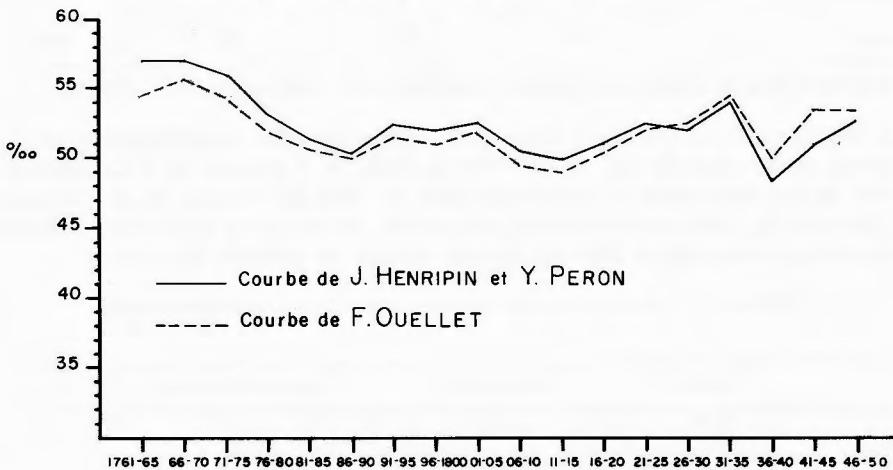
En réalité, les sources de revenus des curés et des paroisses sont complexes et certaines d'entre elles possèdent une assez large autonomie par rapport à la situation économique. L'historien serait par conséquent malvenu de considérer tout accroissement du revenu des paroisses comme un indice de l'amélioration du niveau de vie des paysans. Par exemple, une épidémie qui fait monter la mortalité en flèche et qui coïncide avec une mauvaise récolte, comme cela arrive souvent, fait, jusqu'à un certain point, monter le revenu de la paroisse: c'est le cas à Sault-au-Récollet en 1785 et en 1834 au moment des épidémies de variole et de choléra, alors que le revenu des sépultures double au cours de ces deux années⁴⁴. Le casuel appartient à cette catégorie de revenus. Comme l'Église catholique n'était ni en Nouvelle-France ni dans le Bas-Canada une association volontaire et que les privilèges qu'elle avait sous le régime français lui furent

⁴³ D'après le livre de compte de la paroisse (OUELLET, *Le Bas-Canada...*, p. 183).

⁴⁴ De 1782 à 1784, le revenu moyen des sépultures est de 190 livres; il monte à 428 livres en 1785 et retombe à 229 l'année suivante; la moyenne s'établit à 1 078 livres de 1829 à 1831 et s'élève à 2 260 en 1834; d'après le livre de compte de la paroisse, dont copie nous a été fournie par R. Chabot.

conservés en entier sous le régime britannique, son clergé fut, au même titre que les ministres anglicans (avant qu'au XIX^e siècle les presbytériens et les méthodistes ne soient admis à participer à ce privilège), responsable de la tenue des registres de l'état civil. À moins de se convertir au protestantisme, les francophones catholiques passaient obligatoirement par les mains du clergé paroissial à leur naissance pour être baptisés, pour être confirmés par l'évêque, pour se marier et pour être inhumés. Entre-temps, ils se confessaient, communiaient, assistaient à la messe des dimanches et fêtes, faisaient leurs Pâques et prenaient part aux activités religieuses. Nombre de ces actes et gestes aboutissaient soit à des paiements d'honoraires soit à des dons. Parmi les facteurs qui influencèrent le comportement et l'évolution de ce type de revenu qui comprenait aussi les quêtes faites dans l'église, le plus déterminant fut sans aucun doute la dynamique démographique. En effet, la population canadienne-française était l'une des plus prolifiques qui soient: ses taux de natalité, de nuptialité et de mortalité se situaient depuis le début du XVIII^e siècle autour de 50, 9 et 25 respectivement pour 1 000 habitants (Graphique 2)⁴⁵. Elle doublait ses effectifs tous les 26 ou 28 ans. Ainsi, la réalité démographique pouvait, dans la mesure où elle avait une certaine autonomie, amortir le choc des fluctuations économiques défavorables sur le revenu des curés et des paroisses. Pour comprendre la progression de ce genre de revenu, il ne faut toutefois pas seulement compter les naissances, les mariages et les sépultures; il faut en plus tenir compte de l'évolution des honoraires ou de leur impact

Graphique 2.- NATALITÉ AU QUÉBEC (1761-1850)
(TAUX POUR 1000 HABITANTS).



⁴⁵ Il existe actuellement deux séries de taux qui ne diffèrent que parce que l'année de base n'est pas la même: celle de J. HENRIPIN et Y. PERON, « La transition démographique de la province de Québec », in H. CHARBONNEAU, *La population du Québec: études rétrospectives*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1973, p. 43, qui commence en 1711, et la nôtre (OUELLET, *Histoire économique et sociale...*, graphique, p. 600), qui débute en 1760 en assumant une population de 70 000 âmes. Les deux séries sont construites selon les mêmes procédés.

selon les circonstances, des stratifications sociales et du besoin de prestige et d'affirmation des individus. Ainsi, à Sault-au-Récollet en 1830, les tarifs des sépultures sont les suivants: sépulture dans l'église, plus service (160 livres), grande sépulture (8,7 livres), petite sépulture (2 livres), libera (1 livre), grand-messe (6 livres), messe d'action de grâce (6 livres), service anniversaire (19 livres). Tout cela traduit bien les dénivellations sociales et leur impact sur l'évolution de certains revenus.

Si la plupart des éléments composant le casuel sont divisibles entre le curé, qui en reçoit 50%, le bedeau 30% et la fabrique 20%, la rente des bancs est au contraire un revenu exclusif de la paroisse. C'est peut-être celui qui est le plus utilisé par les individus pour se situer socialement, depuis les notables jusqu'aux paysans les moins aisés. La vente à l'encan, qui oppose les individus, est une institution qui permet facilement de lier le prestige à la dépense et de créer l'illusion de l'élévation sociale. De là de grandes inégalités entre les différentes catégories d'acheteurs et le nombre significatif de ceux qui, par la suite, seront incapables de rencontrer leurs obligations (Tableau 3).

Tableau 3. — CATÉGORIES D'ACHETEURS DE BANCS À SAULT-AU-RÉCOLLET⁴⁶.

prix payé (en livres)	acheteurs en 1788		acheteurs en 1804	
	nombre	% du total	nombre	% du total
6-8	36	49	25	29
9-12	23	32	34	39
13-36	14	19	28	32
total	73	100	87	100

D'après le livre de compte de la paroisse, dont copie nous a été fournie par R. Chabot.

L'importance relative de la rente des bancs augmente considérablement au cours de la période qui va de 1784 à 1840. À Varennes et à Longueuil, elle arrive finalement à constituer plus de 50% du revenu de la fabrique (Tableau 4). Son accroissement *per capita* est un autre phénomène lié au caractère même de ce type de revenu surtout en période de crise.

Tableau 4. — RENDEMENT *PER CAPITA* DE LA RENTE DES BANCS (EN LIVRES).

années	Longueuil	Sault-au-Récollet
1784	0,46	1,15
1825	1,67	1,28
1831	1,55	1,45

D'après le livre de compte de ces paroisses.

⁴⁶ D'après le livre de compte de la paroisse, dont copie nous a été remise par R. Chabot. Dans « Habitants of the Lower Richelieu... », GREER suggère même que la pratique de l'encan aurait été établie pour stimuler les rentrées de revenus (p. 375). F. OUELLET, « Le mythe de « l'habitant sensible au marché », Commentaires sur la controverse Le Goff — Wallot et Paquet », *Recherches sociographiques*, XVII (janvier-avril 1976), pp. 115-32.

Une évidence se dégage de tout cela : c'est l'extrême vulnérabilité de la majorité des paysans face aux fluctuations de l'agriculture, qui contraste avec l'assez grande flexibilité du revenu des rentiers du sol, de ceux qui prennent de multiples façons une part, si minime soit-elle à certains égards et en certaines circonstances, de la production du paysan.

III. — LE PAYSAN ET L'ÉTAT.

Dominé par les seigneurs laïques et ecclésiastiques dans le cadre seigneurial et par les curés dans le cadre paroissial, le paysan québécois dépendait en plus de l'État. La thèse la plus répandue à cet égard veut qu'il ait été exempt des contraintes de la fiscalité de l'État et que son pouvoir réel ait germé au sein d'une institution presque indigène, tellement celle-ci était le reflet de la volonté d'épuration des institutions féodales. Vu dans cette perspective, le capitaine de milice, excepté pour G. Frégault qui voit en lui un agent de la centralisation étatique⁴⁷, est censé être devenu le fer de lance de la démocratie paysanne. Il est vrai que cette société d'Ancien Régime qui s'épanouit en Nouvelle-France possède un caractère militaire très marqué⁴⁸. Cela est d'ailleurs normal puisque la défense du territoire est sans conteste au XVII^e siècle la préoccupation la plus vitale, d'une façon quotidienne pour ainsi dire, face à la menace iroquoise et anglaise, et que, par la suite, le danger militaire se perpétue non seulement jusqu'en 1760 mais se prolonge, plus souvent sous des formes atténuées, jusqu'en 1815. Certes, les paysans sont continuellement associés à cette œuvre de défense du territoire, mais la responsabilité première en ce domaine appartient à l'État et au groupe social sur lequel il s'appuie en premier : la noblesse militaire⁴⁹.

Cette petite noblesse d'origine militaire et foncière est vraiment, selon nous, la classe dirigeante de la Nouvelle-France. Son influence déborde le cadre de l'organisation militaire et le domaine de la grande propriété foncière pour s'infiltrer, d'une façon qui lui est particulière, dans le commerce des pelleteries — pour y prélever en quelque sorte une rente sur les bourgeois qui font la traite —. Il ne fait pas de doute que cette noblesse joue un rôle politique décisif. Aussi longtemps que les troupes de la marine ne sont pas devenues un élément permanent de la vie coloniale, ces membres de la noblesse militaire dominant le corps des officiers des milices locales⁵⁰. Ils sont appuyés dans ces responsabilités par les bourgeois, par ceux précisément qui avaient acheté ou obtenu des seigneuries et qui aspiraient à joindre les rangs de la noblesse. En fait, les anoblis allaient constituer un important noyau au sein de cette noblesse militaire et foncière.

⁴⁷ FRÉGAULT, *La civilisation...*, p. 177.

⁴⁸ ECCLES, « The Social, Economic... ».

⁴⁹ F. OUELLET, « Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815) », *Histoire sociale — Social History*, XII (mai 1979), pp. 37-66.

⁵⁰ *Ibid.* et OUELLET, « Propriété seigneuriale... ».

Dès le moment où les troupes de la marine deviennent un débouché suffisant pour les nobles, les anoblis et leurs fils, les postes d'officiers de milice passent toutefois dans les mains des marchands et des notables des villes et des campagnes. Même après le début du XVIII^e siècle, le capitaine de milice ne se recrute pas davantage parmi les paysans moyens mais parmi les hommes de substance et d'influence dans les communautés locales⁵¹. Cette fonction est si souvent attribuée à des seigneurs, surtout des bourgeois, qu'on peut se demander en bonne logique si ceux qui n'étaient pas seigneurs n'étaient pas, dans la plupart des cas, des créatures des seigneurs. Ce cumul des fonctions seigneuriales, militaires, administratives et judiciaires comporte, en dépit des efforts de l'État pour maintenir les distinctions nécessaires entre ces diverses fonctions sociales, un caractère authentiquement féodal.

En fin de compte, dans l'organisation militaire, le paysan est à sa place et à son niveau: il est le milicien par excellence en temps de paix et en temps de guerre. Qu'elle soit partielle ou générale — il appartient toujours aux dirigeants militaires, qui ne sont pas des paysans, d'en décider —, la conscription fait partie de son univers et il ne saurait s'y soustraire. Pas plus qu'il ne saurait se soustraire aux multiples corvées, qu'il s'agisse de la construction de fortifications⁵² ou même de travaux de voirie. C'est par l'emploi de ce système que fut construit le chemin royal entre Québec et Montréal. Ces corvées relèvent incontestablement de la fiscalité: une corvée payée, disait Louis XIV, est un impôt et une corvée non payée est un double impôt.

Aussi longtemps que l'agriculture demeure une activité purement de subsistance, le paysan supporte sans trop de peine les demandes de l'État en ces domaines. L'ouverture d'un marché extérieur pour le blé québécois et la commercialisation de l'agriculture qui s'ensuit incitent cependant le paysan à se plaindre et à résister de plus en plus aux ordres des dirigeants politiques. L'établissement après 1760 du régime du volontariat et de la solde pour le milicien, autant que l'abolition temporaire des milices en 1765⁵³, stimule cette tendance. Au fond, cette évolution du secteur agricole est un événement qui mine les bases de la société militaire, crée un conflit entre l'intérêt des individus et les valeurs traditionnelles en ce domaine, fait émerger le caractère civil de la société et force le gouvernement à compter davantage et autant qu'il le peut sur les soldats de métier pour assurer la protection du territoire. Le cas du noble De Lery, croix de Saint-Louis, qui refuse en 1775 de servir contre les Américains à moins qu'on ne lui attribue un rang dans l'armée régulière britannique, et, au même moment, le comportement des marchands anglophones qui préfèrent servir comme volontaires parce que cela nuit moins à leurs affaires que de faire partie des troupes régulières, illustrent bien cette problématique

⁵¹ OUELLET, « Officiers de milice... ».

⁵² Ce fait est confirmé par une remarquable étude manuscrite de Y. Desloges sur les fortifications de Québec aux XVIII^e et XIX^e siècles, dont il faut souhaiter la publication prochaine.

⁵³ E. J. CHAMBERS, *The Canadian Militia*, Montréal, 1907.

qui vaut aussi pour le paysan⁵⁴. Quand les paysans ne sentent pas leurs intérêts vitaux menacés par l'invasion étrangère, la résistance paysanne est d'abord motivée selon nous par le désir de préserver la main-d'œuvre familiale sur la ferme. Même quand ils allèguent la crainte de la déportation et celle d'être forcés de servir à l'extérieur du pays, ce qui était à l'encontre de la tradition quant aux milices, ils obéissent, à notre point de vue, à des raisons plus concrètes. Cette résistance paysanne prend de l'ampleur au moment de la révolution américaine et elle se poursuit jusqu'à la fin du siècle. Elle joue non seulement contre le service militaire mais aussi contre les corvées de l'État et des seigneurs.

Le déclin du caractère militaire de la société est donc accentué par les conséquences de la commercialisation de l'agriculture sur les paysans et par l'émergence d'une conscience de classe chez la bourgeoisie marchande responsable de cette commercialisation au niveau du marché. Le déclin progressif de la noblesse militaire, dont le rôle foncier acquiert de l'importance après 1760, et l'invasion accélérée après 1780 de la propriété seigneuriale par les marchands⁵⁵ sont des facteurs qui, à bien des égards, élargissent le fossé entre les paysans et les anciennes familles dont les privilèges se justifient de moins en moins par leur rôle militaire. Cette réalité est encore plus frappante une fois terminées les guerres de la Révolution et de l'Empire et celle de 1812.

IV. — LE PAYSAN TRAVAILLEUR SAISONNIER.

La paysannerie québécoise ne s'est pas formée isolée dans sa campagne et coupée du reste de l'univers. Il suffit de lire des courbes des prix de denrées agricoles, surtout du blé, pour comprendre jusqu'à quel point elles reflètent les événements internationaux⁵⁶. D'autre part, toutes les activités économiques non-agricoles qui, aux XVII^e et XVIII^e siècles, s'enracinent dans la vallée du Saint-Laurent, ont ceci de commun: c'est qu'elles font appel à la fois à deux types de travailleurs. D'abord, un solide noyau d'ouvriers spécialisés ou professionnels, comme le coureur des bois dans la traite des pelleteries, et une masse de travailleurs saisonniers ou d'engagés qui viennent en grande majorité des campagnes⁵⁷. Même si, au XVIII^e siècle, les entreprises de pêche, l'exploitation forestière et la construction navale ne sont pas des activités dominantes, elles fonctionnent de la même façon à ce point de vue. Même les Forges du Saint-Maurice, qui s'appuient sur un large contingent d'ouvriers spécialisés au sens le plus traditionnel du terme, recourent aux paysans pour obtenir le bois nécessaire à la fabrication du charbon de l'entreprise. C'est surtout dans le commerce des pelleteries que ce système est appliqué avec le

⁵⁴ APC, Collection Neilson, divers, Masères à Camden, 22 juin 1775.

⁵⁵ OUELLET, « Propriété seigneuriale... », pp. 201-8.

⁵⁶ OUELLET, *Histoire économique et sociale...*, graphiques, pp. 603-06.

⁵⁷ F. OUELLET, « Dualité économique et changement technologique au Québec (1760-1790) », *Histoire sociale — Social History*, IX (novembre 1976), pp. 256-96.

plus de perfection. Les 35 millions (selon notre estimé) de peaux de pelleteries qui furent exportées en Europe de 1660 à 1815 furent toutes plus ou moins manipulées à un moment ou l'autre par ces engagés, paysans ou fils de paysans. C'est d'ailleurs cette structure qui explique en grande partie le processus de ruralisation de la société québécoise du XVII^e au milieu du XIX^e siècle au moins. Ainsi, dans le régime seigneurial, le paysan n'était pas vraiment le propriétaire de ses moyens de production alors que, dans la traite des pelleteries, il était un salarié sur une base saisonnière. La force de travail mobilisée par cette activité dépassait les 1 000 hommes vers 1720 et les 3 000 hommes vers 1783, mais le réservoir de main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement du système était au moins deux fois plus considérable.

Si, une fois établis depuis longtemps et souvent après bien des tergiversations sur une ferme et, à plus forte raison, à la deuxième ou à la troisième génération d'enracinement au sol, le paysan ou ses fils continuent à s'engager dans cette double existence, sans jamais opter pour l'une ou pour l'autre, ce n'est pas d'abord parce qu'ils sont attirés par les mirages de l'ouest et qu'ils aiment la chasse mais bien parce que l'agriculture qu'ils pratiquent est une activité de subsistance. Dans ces conditions, comment peuvent-ils défrayer le coût des produits importés en étant seulement agriculteurs? Comme la famille paysanne est aussi très nombreuse, il existe sur une ferme ainsi menée un surplus de main-d'œuvre qui est disponible pour les activités économiques dont le rythme saisonnier n'entre pas vraiment en conflit avec celui de l'agriculture.

La commercialisation progressive de l'agriculture après 1730 aura donc pour effet de réduire le nombre de ceux qui peuvent participer à la fois à ces deux univers. Les paysans qui deviennent fortement excédentaires n'ont plus besoin autant que dans le passé de ce va-et-vient saisonnier pour survivre. Même si cette catégorie de paysans représente pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle une proportion croissante des producteurs agricoles, le pourcentage de ceux qui demeurent liés de cette façon à la traite reste, bien que déclinant, fort substantiel (de 25 à 30% environ vers 1780). Tous les producteurs déficitaires et tous ceux qui, après avoir récolté suffisamment pour leur subsistance, pour procéder aux semences et pour satisfaire aux exigences du curé et du seigneur, éprouvent de la difficulté à construire un surplus pour le marché, dépendent de ces activités saisonnières.

Ces mouvements incessants qui permettent aux campagnards d'échapper périodiquement et temporairement à l'emprise du seigneur, du curé, de la famille, peut-être même de se dégager en partie des dettes contractées envers le marchand local, son troisième créancier, n'avaient une fonction libératrice qu'en apparence. Il est vrai que ces départs saisonniers des engagés et prolongés des coureurs des bois de leur campagne vers la ville de Montréal en route vers l'ouest, hors le fait qu'ils tombaient sous le contrôle des marchands de pelleteries, pouvaient avoir pour eux des effets salutaires. Mais les hommes partaient, s'attardaient souvent en chemin, et les femmes restaient à la maison, forcées d'assumer un rôle qui leur était nié par le droit et les traditions religieuses qui leur enseignaient la soumis-

sion. Pourtant, cette situation concrète, perpétuée pendant plusieurs siècles, source aussi de tant de contradictions pour les uns et pour les autres, peut avoir contribué à tisser ce lien solide entre la femme, la religion, la famille et le curé, qui est peut-être beaucoup plus fondamental qu'on ne le croit pour comprendre l'évolution de la société québécoise. Pour sûr, ce va-et-vient n'a pas contribué à engendrer le *paysan indépendant*, il a agi à notre avis comme une soupape de sûreté, comme une sorte d'amortisseur permanent des tensions internes de cette *société d'Ancien Régime* même en plein XIX^e siècle et même plus tard⁵⁸. Ce sera aussi la fonction de l'émigration aux États-Unis.

La participation de la paysannerie à des univers variés ne s'arrête pas au début du XIX^e siècle avec le déclin de l'économie des pelleteries qui se prolonge pendant vingt ans. La rareté croissante de terres accentuée par les seigneurs provoque alors la formation d'un prolétariat rural disponible pour toutes les formes d'emplois. Vers 1840, les non-propriétaires constituent au moins 38% des chefs de famille de la région de Montréal qui, à cette époque, est plus rurale encore que celle de Québec. La chute radicale du niveau de vie paysan par suite de l'effondrement de la production du blé est un autre événement qui met en évidence le rôle de l'exploitation forestière et de la construction navale comme sources d'emplois saisonniers et à plein temps pour les ruraux du Québec. C'est dans une conjoncture aussi désastreuse que se produisent après 1815 les arrivages massifs d'immigrants britanniques à la recherche de terres et d'emplois⁵⁹. La poussée nationaliste des années 1830 est en grande partie l'expression de ce contexte qui prépare les gestes insurrectionnels de 1837-38, avant que ne se déclenche vraiment comme phénomène massif l'émigration des Canadiens français vers les États-Unis. Ceux-ci n'ont pas émigré en Nouvelle-Angleterre parce qu'ils avaient été rendus indépendants et libérés par le processus d'épuration des institutions anciennes et qu'ils seraient devenus sensibilisés à l'existence de niveaux de bien-être différents sur l'espace continental nord-américain mais d'abord parce qu'ils étaient coincés par le manque de terres et par la pauvreté.

La thèse du *paysan indépendant et libéré*, celle qui a été prise en charge par des générations d'historiens depuis Garneau jusqu'à aujourd'hui, c'est celle des élites canadiennes-françaises des années 1820 et 1830 qui luttèrent pour la survivance des institutions d'Ancien Régime qui servaient leurs intérêts.

Alors qu'il menait ses enquêtes qui devaient aboutir à sa *Démocratie en Amérique*, Alexis de Tocqueville avait décidé en 1831 de faire un court séjour dans le Bas-Canada. À Montréal, il avait, comme il se doit, rencontré Quiblier, le supérieur des Sulpiciens, qu'il n'avait pas manqué d'interroger sur le régime «féodal». «C'est plutôt un nom qu'une chose», avait répondu le seigneur de l'Île de Montréal. À une question sur la dîme, le

⁵⁸ M. TRUDEL, «L'homme de ma génération, homme d'Ancien Régime», *Revue de l'Université d'Ottawa*, 47 (juillet-septembre 1977), pp. 251-69.

⁵⁹ OUELLET, *Le Bas-Canada...*, pp. 215-46, 278-90, 421-88.

curé de Notre-Dame avait rétorqué qu'elle était « payée sans répugnance comme sans peine ». Les Mondelet, avocats de la métropole, lui avaient aussi servi de guides et ils lui avaient déclaré sans hésiter : « Notre clergé est éminemment national ». Sans consulter les Montréalais, ses guides québécois lui avaient récité la même leçon comme s'ils l'avaient apprise par cœur :

Le Canadien est profondément religieux, il paye la dîme sans répugnance ... Le clergé ne forme ici qu'un corps compact avec le peuple ... Oui, [il existe ici quelques restes de féodalité], mais si légers qu'ils sont presque inaperçus... Le seigneur est donc ordinairement lui-même un cultivateur ... Tout ce peuple est propriétaire, il est religieux, aime l'ordre et ses choix sont bons⁶⁰.

De Tocqueville est sans aucun doute impressionné par ces affirmations catégoriques et unanimes, mais, en lui, le doute filtre et, le 29 août, il écrit dans son journal : « Aujourd'hui nous sommes montés à cheval pour aller visiter la campagne sans guide. » Il en profite pour aller parler directement avec les paysans qui ne semblent pas aussi heureux qu'on le lui avait dit :

Leur jalousie est vivement excitée par l'arrivée journalière des nouveaux-venus d'Europe ... On voit que tout ce qu'on dit à ce sujet remue leurs passions ... Nous avons cru apercevoir dans nos conversations avec le peuple de ce pays-ci un fond de haine et de jalousie contre les seigneurs ... J'ai retrouvé au fond du cœur de ces paysans les passions politiques qui ont amené notre Révolution ... Nous avons cru remarquer aussi que le paysan ne voyait pas sans peine le droit que le clergé avait de prélever la dîme, et ne considérait pas sans envie la richesse que cet impôt met dans les mains de quelques ecclésiastiques. Si la religion perd jamais son empire au Canada, c'est par cette brèche-là que l'ennemi entrera⁶¹.

APPENDICE.

Du début du XVIII^e siècle jusqu'à 1739, il existe au moins une vingtaine de recensements agricoles⁶² qui font état de la production des céréales et de la dimension des troupeaux. Puis, jusqu'en 1827 et 1831, c'est le vide presque complet. Les deux seuls dénombrements de cette période intermédiaire, ceux de 1765 et de 1784, n'indiquent pour chaque paroisse que le nombre de *minots de grains semés* et d'animaux de la ferme : les chevaux, les bêtes à cornes, les moutons et les porcs. Naturellement, il est possible de se former une idée de l'évolution de la production en confrontant les prix agricoles au mouvement des exportations de céréales, en analysant le comportement de la quête de l'Enfant-Jésus et celui de la rente payée aux seigneurs en blé. Les estimés des contemporains sont également fort utiles dans tout effort pour déterminer le volume et l'allure de la production agricole. Il n'en reste pas moins que, parmi les indicateurs du niveau des récoltes, la dîme qui est sa vingt-sixième partie, doit avoir une signification privilégiée⁶³.

⁶⁰ J. VALLÉE, éd., *Tocqueville au Bas-Canada*, Montréal, Éditions du Jour, [1973], pp. 84-100.

⁶¹ *Ibid.*, pp. 100-2.

⁶² E. LUNN, « Economic Development in New France, 1713-1760 », Ph.D. dissertation, McGill University, 1947, pp. 443-44. Les données de ces recensements ont été reproduites en partie dans HAMELIN, *Histoire du Québec*, p. 196. Pour le recensement de 1784, dont l'original est conservé au British Museum, voir le volume IV du recensement de 1871.

⁶³ J. GOY et E. LEROY-LADURIE, éd., *Les fluctuations du produit de la dîme...*, Paris et La Haye, Mouton, 1972.

En 1784, alors que le gouverneur avait demandé à l'adjudant général des milices de procéder au recensement de la province, l'évêque de Québec, Mgr Briand, avait déjà en mains, à la suite de ses visites pastorales, une masse d'informations récentes sur les quantités de grains versées à la dîme pour la majorité des paroisses. Ces rapports des curés⁶⁴ proviennent de 96 localités sur un total de 127. Nous avons cru qu'en multipliant par 26 les quantités de blé, d'avoine et de pois mentionnées par les curés de chaque paroisse dans leurs rapports, il serait possible de reconstituer le recensement agricole qui manque pour la seconde moitié du XVIII^e siècle. Grâce à cet ensemble d'informations, qui concernent 75% des paroisses, et aux données du recensement de 1784 sur les quantités ensemenées — ce qui permet de calculer le rendement moyen pour chaque district — il est possible d'évaluer la production des paroisses qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport. La paroisse de St-Jean-Deschaillons est la première en liste à cet égard. La quantité de grains semés dans cette localité est de 478 minots et le rendement moyen dans le district de Québec est de 4,41 minots par minot semé. La production totale dans cette localité peut être estimée à $478 \times 4,71 = 2\ 107$ minots de grains. Comme, dans ce district, le blé représente 70,9% de la récolte, l'avoine 20,3% et les pois 8,8%, la répartition de la production est la suivante: 1 496 minots pour le blé, 428 minots pour l'avoine et 183 pour les pois. Ainsi, en combinant les données du recensement et celles des rapports sur l'état de la dîme, nous avons pu établir, grossièrement il faut dire, le volume de la production. Mais que signifient plus précisément ces chiffres?

Une note de Mgr Briand qui avait, semble-t-il, condensé ces informations à la requête du gouverneur, éclaire le caractère approximatif de nos résultats: « Ces notices prises de celles de mes visites ne peuvent être justes à présent et ne donnent qu'un à peu près; les anciennes paroisses se sont détériorées; les nouvelles se sont augmentées et s'augmentent encore... Québec, juin 1784⁶⁵ ». Il est évident que, comparés aux livre de dîme des curés, ces rapports sont imprécis et sous-estiment le plus souvent le rendement de la dîme; il faut dire aussi que, depuis 1779, l'agriculture québécoise, à la suite de la poussée expansionniste qui datait de 1772-73 (exportations de 4,5 minots de blé *per capita* en 1774), traversait une crise prolongée qui est loin d'être résorbée en 1783, de sorte que le mouvement de reprise de la production est à peine engagé à cette date⁶⁶. En 1783-84, les exportations de blé se situent autour de 20 000 minots en moyenne (0,15 minot *per capita*). C'est dire qu'il ne faut pas exagérer le problème soulevé par la remarque de l'évêque; c'est pourquoi nous estimons à 20% environ le degré de sous-évaluation de nos résultats. Il est difficile d'attribuer ce 20% à tel district plutôt qu'à tel autre. Pour cela, il faudrait être en mesure de distinguer les incohérences liées à la faiblesse de l'information et les écarts attribuables au prolongement de la crise.

Dans l'ensemble, nos résultats semblent raisonnables. D'abord, la structure de la production n'est pas différente de celle qui se dégage des recensements de la première moitié du siècle: le blé y occupe entre 65 et 75% de la récolte (Tableau 5).

Tableau 5. — ÉVENTAIL DE LA PRODUCTION EN 1784.

district	blé en (%)	avoine en (%)	pois en (%)
Montréal	71,7	20,2	8,1
Québec	70,9	20,3	8,8
Trois-Rivières	62,4	24,4	13,2

Ces pourcentages correspondent à ceux qui apparaissent dans les autres rapports sur la dîme jusqu'à la fin du siècle (entre 63 et 75% de la récolte pour le blé) et dans les données sur la quête de l'Enfant-Jésus pour la seconde moitié du siècle (entre 62 et 69% de la quête en blé).

⁶⁴ CARON, *La colonisation...*, pp. 275-80.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 280.

⁶⁶ OUELLET, *Histoire économique et sociale...*, pp. 110-14, 127-30.

Même majorée de 20%, la production de l'année 1783, celle qui doit figurer au recensement de 1784, est celle d'une année de crise sans pourtant se situer au creux de la dépression. En effet, la production moyenne de blé est de 13,8 minots *per capita*. En ne réservant que 10 minots pour la subsistance, en gardant 2,76 minots pour la semence et en ne tenant compte que de la dîme et de la banalité, le producteur moyen est déficitaire: le total est de 13,9 minots. Le pourcentage des paroisses qui se trouvent au-dessous de ce seuil, qui est plus que critique, atteint 59, mais l'écart entre le district de Montréal et les autres districts de la province, qui est fort visible en période de prospérité, l'est bien davantage à cause du problème agricole qui semble toucher surtout les deux autres districts: dans celui de Québec, 70% des paroisses produisent moins que 13,8 minots de blé alors que, dans celui des Trois-Rivières, cette proportion atteint 76%. Les écarts attribuables à la sous-évaluation, qui se traduisent par des incohérences dans les rendements moyens pour des paroisses situées les unes près des autres sur des sols comparables par la richesse, font aussi partie de ce tableau. La cohérence des résultats pour les paroisses de l'Île d'Orléans est, par exemple, remarquable, alors que l'écart entre Rivière-Ouelle et Ste-Anne-de-la-Pocatière quant aux rendements *per capita* et par minot semé s'explique autant par les lacunes des données que par les conditions atmosphériques qui influent sur le niveau de la production. Il n'en reste pas moins que les difficultés de l'agriculture s'appesantissent davantage sur l'est de la province que sur l'ouest. Le pourcentage des paroisses qui produisent 6 minots et moins de blé *per capita* est de 25 et 35 dans les districts de Québec et des Trois-Rivières contre seulement 9 dans celui de Montréal où se trouvent les paroisses excédentaires en très grand nombre: plus de 30% des paroisses fournissent des surplus qui sont envoyés vers l'est et n'alimentent que faiblement les exportations. C'est seulement en 1788 que celles-ci atteignent les 300 000 minots (2,14 minots *per capita*). Il n'est pas exagéré de croire que le niveau de la production ait atteint à cette date les 16 ou 17 minots *per capita* ou environ 2 300 000 minots de blé. La croissance des exportations jusqu'à la fin du siècle: 3,3 minots *per capita* en 1793 et 5,5 en 1802 reflète une expansion proportionnée de la production.

Notre Appendice comporte ainsi deux parties: I présente le recensement proprement dit et II constitue un calcul des rendements qui permet d'apercevoir, sinon d'amorcer, une étude en profondeur des cohérences et des incohérences de cette reconstitution.

I. — PRODUCTION AGRICOLE D'APRÈS LE RECENSEMENT DE 1784 ET LA DÎME.

paroisses	production (en minots)				
	semence	blé	avoine	pois	total
DISTRICT DE QUÉBEC					
St-Nicolas	837	5 200	1 040	390	6 630
St-Antoine-de-Tilly	2 363	5 200	2 340	390	7 930
Ste-Croix	1 148	5 200	2 340	390	7 930
St-Louis-de-Lotbinière	1 007	4 680	1 560	312	6 552
St-Jean-Deschailions	478	1 496 ^a	428 ^a	183 ^a	2 107 ^a
Les Grondines	1 225	2 600	2 340	520	5 460
La Chevroitière	1 785	5 588 ^a	1 598 ^a	685 ^a	7 871 ^a
Deschambault	600	5 200	2 600	1 040	8 840
Cap-Santé	1 995	13 000	2 860	1 560	17 420
Les Écureuils	1 438	3 120	2 340	1 040	6 500
Pointe-aux-Trembles	2 755	11 700	2 600	2 340	16 640
St-Augustin	4 809	11 700	3 380	2 080	17 160
Ancienne-Lorette	5 112	13 000	2 860	1 560	17 420
Ste-Foy	1 610	5 041 ^a	1 441 ^a	618 ^a	7 100 ^a
Charlesbourg	6 307	13 000	3 900	2 340	19 240
Beauport	4 668	7 280	2 600	1 560	11 440
Village sauvage	28	87 ^a	25 ^a	11 ^a	123 ^a
Ange-Gardien	2 839	5 720	780	1 040	7 540
Château-Richer	2 205	7 800	2 600	1 040	11 440

<i>paroisses</i>	<i>production (en minots)</i>				
	<i>semence</i>	<i>blé</i>	<i>avoine</i>	<i>pois</i>	<i>total</i>
Ste-Anne-de-Beaupré	2 172	6 760	2 600	1 040	10 400
St-Joachim	1 766	10 400	7 800	910	19 110
St-Féréol	742	2 323 ^a	664 ^a	285 ^a	3 272 ^a
Petite-Rivière	399	1 249 ^a	357 ^a	153 ^a	1 759 ^a
Baie-St-Paul, Grande	2 278	5 200	1 560	520	7 280
Baie-St-Paul, Petite	142	520	130	52	702
Les Éboulements	835	2 600	780	260	3 640
Île-aux-Coudres	598	5 200	1 560	650	7 410
Île d'Orléans :					
St-Pierre	2 301	7 800	1 820	1 560	11 180
Ste-Famille	2 705	7 800	2 080	1 040	10 920
St-François	1 887	5 200	1 820	2 080	9 100
St-Laurent	2 481	7 540	1 560	1 040	10 140
St-Jean	2 414	5 200	3 900	1 560	10 660
St-Germain-de-Rimouski	433	1 355 ^a	388 ^a	166 ^a	1 909 ^a
Trois-Pistoles	173	541 ^a	155 ^a	66 ^a	762 ^a
Île-Verte	465	1 456 ^a	416 ^a	178 ^a	2 050 ^a
Rivière-du-Loup et Kamouraska	4 446	9 100	5 200	—	14 300
Rivière-Ouelle	3 513	10 400	2 860	—	13 260
Ste-Anne-de-la-Pocatière	2 707	11 700	3 900	2 340	17 940
St-Roch-des-Aulnaies	3 038	6 500	1 300	3 640	11 440
St-Jean-Port-Joli	1 311	2 340	1 300	624	4 264
Lislet	2 681	10 920	—	—	10 920
Cap-St-Ignace	1 789	5 200	1 040	—	6 240
St-Thomas-de-Montmagny	3 504	15 600	3 120	520	19 240
St-Pierre-du-Sud	2 605	14 300	1 560	260	16 120
St-François-du-Sud	2 172	10 400	1 820	780	13 000
Berthier	2 076	7 800	650	—	8 450
St-Valier	4 737	13 000	1 560	—	14 560
St-Michel-de-Bellechasse	3 991	9 100	2 080	1 300	12 480
Beaumont	1 667	3 900	1 690	780	6 370
St-Joseph-de-Pointe-Lévy	3 476	9 100	4 160	2 340	15 600
Île-aux-Grues	250	782 ^a	224 ^a	96 ^a	1 102 ^a
St-Charles	7 200	22 100	3 900	1 560	27 560
St-Gervais	1 218	3 813 ^a	1 091 ^a	467 ^a	5 371 ^a
St-Henri-de-Lévy	2 559	4 160	—	—	4 160
Beauce :					
St-François	844	—	—	—	—
Ste-Marie	2 376	11 700	4 160	1 040	16 900
St-Joseph	1 714	—	—	—	—
Québec	1 843	5 770 ^a	1 650 ^a	707 ^a	8 127 ^a
total	126 318	385 441	110 487	47 113	543 141

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES

Pointe-du-Lac	745	2 600	1 560	260	4 420
Yamachiche	5 426	13 000	3 900	1 560	18 460
Rivière-du-Loup	5 403	13 000	3 380	2 080	18 460
Maskinongé	1 538	7 800	2 600	1 560	11 960
L'Ornière	1 309	2 973 ^a	1 163 ^a	629 ^a	4 765 ^a
Cap-de-la-Madeleine	875	1 560	1 040	260	2 860
Champlain	1 604	4 160	2 080	520	6 760
Batiscan	3 490	5 200	3 900	1 300	10 400
Ste-Anne-de-la-Pérade	3 590	9 100	2 600	1 300	13 000

<i>paroisses</i>	<i>production (en minots)</i>				
	<i>semence</i>	<i>blé</i>	<i>avoine</i>	<i>pois</i>	<i>total</i>
St-Pierre-les-Becquets	452	2 600	1 300	520	4 420
Gentilly	878	2 080	780	—	2 860
Bécancourt	3 242	7 800	2 600	—	10 400
Nicolet	1 929	3 120	1 300	468	4 888
Baie-du-Febvre	3 259	3 900	1 560	520	5 980
St-François-du-Lac	1 768	3 900	1 040	5 200	10 140
Yamaska	2 227	3 120	2 600	2 210	7 930
Trois-Rivières	1 614	3 640	1 560	520	5 720
total	39 349	89 553	34 963	18 907	143 423
DISTRICT DE MONTRÉAL					
Lachine	3 062	3 900	2 600	1 040	7 540
Pointe-Claire	5 248	18 200	13 000	260	31 460
Ste-Anne-de-Bellevue	1 962	6 147 ^a	1 732 ^a	694 ^a	8 573 ^a
Île-Perrot	2 388	7 482 ^a	2 108 ^a	846 ^a	10 436 ^a
Soulanges	2 820	4 680	780	520	5 980
St-Michel-de-Vaudreuil	4 414	9 360	2 080	650	12 090
Lac-des-Deux-Montagnes	248	777 ^a	219 ^a	88 ^a	1 084 ^a
Longue-Pointe	1 955	7 280	3 900	1 040	12 220
St-Léonard	1 272	3 986 ^a	1 123 ^a	450 ^a	5 559 ^a
Pointe-aux-Trembles, paroisse, village	833	—	—	—	—
	2 777	9 100	2 600	1 040	12 740
Repentigny	4 902	15 600	2 080	780	18 460
St-Sulpice	2 942	10 400	1 950	910	13 260
St-Antoine-de-Lavaltrie	2 461	9 360	1 430	1 612	12 402
St-Joseph-de-Lanoraie	2 294	6 500	780	520	7 800
Île-Dupas	1 268	3 973 ^a	1 119 ^a	449 ^a	5 541 ^a
Ste-Geneviève-de-Berthier	2 077	9 100	5 200	1 300	15 600
Rivière-Bayonne	2 372	7 432 ^a	2 094 ^a	840 ^a	10 366 ^a
St-Antoine	2 040	6 392 ^a	1 800 ^a	722 ^a	8 914 ^a
St-Cuthbert-de-Berthier	2 639	7 020	1 300	10 400	18 720
Assomption	5 896	44 200	7 800	3 900	55 900
St-Jacques-de-l' Achigan	1 095	3 431 ^a	967 ^a	387 ^a	4 785 ^a
Achigan	5 195	16 277 ^a	4 586 ^a	1 839 ^a	22 702 ^a
Ste-Geneviève, Montréal	5 457	17 098 ^a	4 817 ^a	1 932 ^a	23 847 ^a
St-Eustache	3 647	13 000	3 120	1 040	17 160
Ste-Thérèse-de-Blainville	2 139	6 702 ^a	1 888 ^a	757 ^a	9 347 ^a
Terrebonne	1 442	4 518 ^a	1 273 ^a	511 ^a	6 302 ^a
St-Charles-de-Lachenaie	3 315	10 400	1 560	520	12 480
St-Louis-de-Terrebonne	4 322	18 200	5 200	2 080	25 480
St-Henri-de-Mascouche	4 194	7 800	1 300	780	9 880
St-Vincent-de-Paul	5 017	15 720 ^a	4 429 ^a	1 775 ^a	21 924 ^a
St-François-de-Sales	3 836	6 500	3 900	1 300	11 700
Ste-Rose	2 608	5 200	—	—	5 200
Châteauguay	3 436	7 800	1 820	—	9 620
Laprairie, St-Philippe, La Salle	19 754	27 300	13 000	4 680	44 980
Chambly	8 415	33 800	—	—	33 800
Beloeil	4 339	11 700	1 560	520	13 780
St-Olivier	3 993	12 511 ^a	3 525 ^a	1 413 ^a	17 449 ^a
St-Charles-sur-Richelieu	4 803	20 800	1 560	—	22 360
St-Hyacinthe	1 934	6 060 ^a	1 707 ^a	685 ^a	8 452 ^a
St-Antoine-sur-Richelieu	5 749	16 900	3 900	1 300	22 100
St-Denis-sur-Richelieu	4 416	15 600	3 900	1 300	20 800
St-Ours	4 012	19 500	5 200	2 080	26 780

<i>paroisses</i>	<i>production (en minots)</i>				
	<i>semence</i>	<i>blé</i>	<i>avoine</i>	<i>pois</i>	<i>total</i>
Grand-St-Ours	1 529	—	—	—	—
Sorel	4 139	9 490	11 830	1 430	22 750
Contrecoeur	1 733	6 734	1 560	650	8 944
Verchères	6 636	31 200	3 900	1 560	36 660
Varennes	8 650	33 800	5 200	2 080	41 080
Île-Ste-Thérèse	737	2 309 ^a	651 ^a	261 ^a	3 221 ^a
Boucherville	5 761	15 600	5 200	780	21 580
Longueuil	6 460	16 900	2 600	1 560	21 060
Montréal	5 526	13 000	3 900	1 560	18 460
St-Martin	4 443	20 800	10 920	5 200	36 920
Rivière-des-Prairies	2 674	5 200	3 900	1 170	10 270
Sault-au-Récollet	1 778	5 571 ^a	1 570 ^a	629 ^a	7 770 ^a
St-Michel	1 475	4 622 ^a	1 302 ^a	522 ^a	6 446 ^a
St-Laurent	6 153	15 600	10 400	5 200	31 200
total	217 682	677 233	190 291	76 545	944 069
grand total	383 349	1 152 227	335 741	142 565	1 630 633
grand total, plus 20%	—	1 382 672	402 889	171 078	1 956 639

Les chiffres accompagnés de l'exposant a sont des estimés faits selon la méthode décrite dans l'introduction de cet appendice.

II. — RENDEMENTS ÉTABLIS D'APRÈS LE RECENSEMENT DE 1784.

<i>paroisses</i>	<i>population</i>	<i>rendements (en minots)</i>		
		<i>au minot semé</i>	<i>par arpent</i>	<i>per capita</i>
DISTRICT DE QUÉBEC				
St-Nicolas	553	7,92	15,84	19,2
St-Antoine-de-Tilly	690	3,35	6,70	11,4
Ste-Croix	363	6,90	13,80	21,8
St-Louis-de-Lotbinière	598	6,50	13,00	10,9
St-Jean-Deschailions	185	4,41 ^a	8,82 ^a	11,3
Les Grondines	322	4,45	8,90	16,9
La Chevrotière	866	4,41 ^a	8,82 ^a	9,0
Deschambault	695	14,70	29,40	12,7
Cap-Santé	803	8,73	17,46	21,6
Les Écureuils	473	4,52	9,04	13,7
Pointe-aux-Trembles	718	6,03	12,06	23,1
St-Augustin	978	3,56	7,12	17,5
Ancienne-Lorette	986	3,40	6,80	17,6
Ste-Foy	379	4,41 ^a	8,82 ^a	18,7
Charlesbourg	1 998	3,05	6,10	9,6
Beauport	888	2,45	4,90	12,8
Village sauvage	—	4,41 ^a	8,82 ^a	—
Ange-Gardien	418	2,65	5,30	18,0
Château-Richer	545	5,18	10,36	20,9

<i>paroisses</i>	<i>population</i>	<i>rendements (en minots)</i>		
		<i>au minot semé</i>	<i>par arpent</i>	<i>per capita</i>
Ste-Anne-de-Beaupré	392	4,78	9,56	26,5
St-Joachim	414	10,82	21,64	46,1
St-Féréol	240	4,41 ^a	8,82 ^a	13,6
Petite-Rivière	185	4,41 ^a	8,82 ^a	9,5
Baie-St-Paul, Grande et Petite	974	3,29	6,58	8,1
Les Éboulements	395	4,35	8,70	9,2
Île-aux-Coudres	486	12,39	24,78	15,2
Île d'Orléans:				
St-Pierre	487	4,85	9,60	22,9
Ste-Famille	436	4,03	8,06	25,0
St-François	328	4,82	9,64	27,7
St-Laurent	466	4,08	8,16	21,7
St-Jean	493	4,42	8,84	21,6
St-Germain-de-Rimouski	242	4,41 ^a	8,82 ^a	7,8
Trois-Pistoles	141	4,41 ^a	8,82 ^a	5,4
Île-Verte	277	4,41 ^a	8,82 ^a	7,4
Rivière-du-Loup, Kamouraska	1 846	3,21	6,42	7,7
Rivière-Ouelle	1 335	3,77	7,54	9,9
Ste-Anne-de-la-Pocatière	949	6,66	13,32	18,9
St-Roch-des-Aulnaies	962	3,76	7,52	11,8
St-Jean-Port-Joli	579	3,25	6,50	7,3
Lislet	594	4,07	8,14	18,3
Cap-St-Ignace	594	3,48	6,96	10,5
St-Thomas-de-Montmagny	1 370	5,49	10,98	14,0
St-Pierre-du-Sud	723	6,18	12,36	22,2
St-François-du-Sud	644	5,98	11,96	20,1
Berthier	625	4,07	8,14	13,5
St-Valier	1 337	3,07	6,14	10,8
St-Michel-de-Bellechasse	1 169	3,12	6,24	10,6
Beaumont	506	3,82	7,64	12,5
St-Joseph-de-Pointe-Lévy	1 258	4,48	8,96	12,4
Île-aux-Grues	159	4,41 ^a	8,82 ^a	6,9
St-Charles	1 798	3,82	7,64	15,3
St-Gervais	683	4,41 ^a	8,82 ^a	7,8
St-Henri de Lévy	977	1,62	3,24	4,25
Beauce:				
St-François	378	—	—	—
Ste-Marie	775	3,42	6,84	9,4
St-Joseph	642	—	—	—
Québec	—	4,41 ^a	8,82 ^a	—
total	38 317	4,41	8,82	14,1
DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES				
Pointe-du-Lac	336	5,93	11,86	13,1
Yamachiche	1 423	3,40	6,80	12,9
Rivière-du-Loup	1 364	3,41	6,82	13,5
Maskinongé	457	7,77	15,54	26,1
L'Ornière	149	3,64 ^a	7,28 ^a	31,9
Cap-de-la-Madeleine	186	3,26	7,52	15,3
Champlain	337	4,21	8,42	20,0
Batiscan	1 087	2,97	5,94	9,5
Ste-Anne-de-la-Pérade	883	3,62	7,24	14,7

<i>paroisses</i>	<i>population</i>	<i>rendements (en minots)</i>		
		<i>au minot semé</i>	<i>par arpent</i>	<i>per capita</i>
St-Pierre-les-Becquets	155	9,77	19,54	28,5
Bécancourt	1 201	3,20	6,40	8,6
Nicolet	760	2,53	5,06	6,4
Baie-du-Febvre	960	1,83	3,66	6,2
St-François-du-Lac	565	5,73	11,46	17,9
Yamaska	1 011	3,56	7,12	7,8
Trois-Rivières	642	3,54	7,08	8,9
Gentilly	284	3,25	6,50	10,0
total	11 800	3,64	7,28	12,1
DISTRICT DE MONTRÉAL				
Lachine	962	2,46	4,92	7,8
Pointe-Claire	945	5,99	11,90	33,2
Ste-Anne-de-Bellevue	329	4,37 ^a	8,74 ^a	26,0
Île Perrot	478	4,37 ^a	8,74 ^a	21,8
Soulanges	684	2,12	4,24	8,7
St-Michel-de-Vaudreuil	1 127	2,73	5,46	10,7
Lac-des-Deux-Montagnes	165	4,37 ^a	8,74 ^a	6,5
Longue-Pointe	331	6,25	12,50	36,9
St-Léonard	188	4,37 ^a	8,74 ^a	29,5
Pointe-aux-Trembles, paroisse	147	3,52	7,04	17,8
village	565			
Répertigny	854	3,76	7,52	32,6
St-Sulpice	629	4,50	8,90	21,0
St-Antoine-de-Lavaltrie	844	5,03	10,06	14,6
St-Joseph-de-Lanoraie	539	3,40	6,80	14,4
Île-Dupas	219	4,37 ^a	8,74 ^a	25,3
Ste-Geneviève-de-Berthier	1 593	7,51	15,02	9,7
Rivière-Bayonne	501	4,37 ^a	8,74 ^a	20,6
St-Antoine	638	4,37 ^a	8,74 ^a	13,9
St-Cuthbert-de-Berthier	1 130	7,09	14,18	16,5
Assomption	1 401	9,48	18,96	39,9
St-Jacques-de-l'Achigan	588	4,37 ^a	8,74 ^a	8,1
Achigan	1 481	4,37 ^a	8,74 ^a	15,3
Ste-Geneviève, Montréal	1 025	4,37 ^a	8,74 ^a	23,2
St-Eustache	1 190	4,70	9,40	14,4
Ste-Thérèse-de-Blainville	510	4,37 ^a	8,74 ^a	18,3
Terrebonne	700	4,37 ^a	8,74 ^a	9,0
St-Charles-de-Lachenaie	417	3,76	7,52	29,9
St-Louis-de-Terrebonne	1 058	5,89	11,98	24,0
St-Henri-de-Lachenaie	420	2,35	4,70	23,5
St-Vincent-de-Paul	1 201	4,37 ^a	8,74 ^a	18,2
St-François-de-Sales	662	3,05	6,10	17,6
Ste-Rose	823	1,99	3,98	6,3
Châteauguay	1 149	2,79	5,58	8,3
Laprairie, St-Philippe, La Salle	4 649	2,27	4,54	9,6
Chambly	1 781	4,01	8,02	18,9
Beloil	1 198	3,17	6,34	11,9
St-Olivier	1 150	4,36	8,72	20,2
St-Charles	862	4,65	9,30	25,9
St-Hyacinthe	762	4,37 ^a	8,74 ^a	11,0
St-Antoine	760	3,84	7,68	29,0

<i>paroisses</i>	<i>population</i>	<i>rendements (en minots)</i>		
		<i>au minot semé</i>	<i>par arpent</i>	<i>per capita</i>
St-Denis	981	4,71	9,42	21,2
St-Ours et Grand-St-Ours	1 263	6,03	12,06	26,4
Sorel	1 158	5,49	10,98	19,6
Contrecoeur	482	5,16	10,32	18,5
Verchères	1 435	5,52	11,04	25,5
Varennes	1 784	4,74	9,48	23,0
Île-Ste-Thérèse	115	4,37 ^a	8,74 ^a	28,0
Boucherville	1 315	3,74	7,48	16,4
Longueuil	1 327	3,26	6,52	15,8
Montréal	—	—	—	—
St-Martin	1 211	8,30	16,60	30,4
Rivière-des-Prairies	505	3,84	7,68	20,3
Sault-au-Récollet	487	4,37 ^a	8,74 ^a	15,9
St-Michel	284	4,37 ^a	8,74 ^a	22,6
St-Laurent	879	5,07	10,14	35,4
total	49 981	4,37	8,74	18,8
grand total	100 098	4,31	8,62	16,2
grand total, plus 20%	—	5,10	10,20	19,5

Les chiffres accompagnés de l'exposant a sont des estimés faits selon la méthode décrite dans l'introduction de cet appendice.